



Nuit des Veilleurs

2023

Mexique – CHIAPAS

Yonny Ronay Chacon González

Yonny Ronay est un jeune étudiant, fils de modestes paysans du Chiapas au Mexique. Arrêté lors d'un contrôle de police en mars 2019 dans la ville où il étudiait, il a été embarqué sans raison puis conduit dans les installations de la Division des enquêtes spéciales du Bureau du procureur de l'Etat. A cette occasion, il a subi des tortures pour le forcer à avouer un vol : maintien à genoux, gifles, coups avec une planche et un chiffon enroulé, simulacre de noyade et chocs électriques.

Pour justifier son arrestation, le lendemain, il a été exposé dans la presse locale et sur les réseaux sociaux, à côté d'armes lourdes. Le but était de présenter Yonny comme un membre d'un groupe criminel et l'auteur d'un homicide à Villaflores, une autre ville du Chiapas

Le surlendemain, alors qu'il devait être libéré (le dossier contre lui étant vide), des policiers sont venus le chercher pour le transférer vers les services du procureur de Villaflores. Les tortures ont repris, cette fois-ci pour le forcer à avouer l'homicide évoqué dans les médias. Yonny Ronay a dénoncé, entre autres, des asphyxies à l'aide d'un sac plastique enduit de piment. Il a ensuite été placé en détention préventive, accusé d'homicide aggravé puis de vol qualifié.

La détention arbitraire de Yonny Ronay sur la base de preuves fabriquées constitue une violation de son droit à la présomption d'innocence et à une procédure régulière.

Yonny a déclaré à plusieurs reprises qu'il était dans la ville de Cintalapa le jour du meurtre de Villaflores dont on l'accuse.



© Photo : Yonny Ronay

Il a dénoncé ses tortures dès les premières audiences devant le juge, des certificats médicaux ainsi que plusieurs témoignages accréditent ses dires.

Pourtant, la justice du Chiapas a délibérément ignoré toutes ces graves violations et lui a condamné en septembre 2021, à 31 ans et six mois de prison.

La production de fausses preuves dans le cas de Yonny Ronay ne constitue pas un incident isolé dans l'Etat du Chiapas. En février 2020, les autorités fédérales l'ont interrogé sur un témoignage qu'il aurait produit dans une autre affaire transmis par les autorités de Chiapas, celle de deux personnes également torturées et détenues de façon illégale. Cependant, Yonny ne peut pas avoir été témoin de ces faits puisqu'il était déjà en prison à ce moment-là. Par ailleurs, la copie de son permis de conduire jointe à son faux témoignage n'a pu être transmise que par la Division des enquêtes spéciales du Chiapas qui le lui avait pris lors de son arrestation.

PRIEZ POUR LUI !

SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT :

**Centro de Derechos Humanos Frayba
Para Yonny Ronay
Calle Brasil 14
Barrio de
Mexicanos
San Cristóbal de Las Casas, Chiapas Mx. C.P.2924**